



Saint-Prex, le 9 mars 2023/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 8 mars 2023, le Conseil communal de Saint-Prex a pris la décision suivante:

- de rejeter le projet de modification du règlement du groupe PLR intitulé «pour un bureau du Conseil communal fonctionnant dans la continuité».

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum.

Le texte complet de cette décision peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal